



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



24119091

Déposé / Reçu le

31 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0403 461 206**

Nom

(en entier) : **STELLANTIS & YOU BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **S.A.**

Adresse complète du siège : **Avenue Jacques Georgin 15/19 - 1030 SCHAERBEEK**

Objet de l'acte : Reduction du nombre des administrateurs-Cessation de mandats d'administrateurs - nomination d'un nouvel administrateur

Au terme de résolutions unanimes adoptées par l'assemblée générale écrite de la société du 8 juillet 2024, il a été décidé de réduire le nombre des administrateurs de la société de 3 à 2 conformément à l'article 7.85 §1 du CSA et de mettre fin aux mandats d'administrateur de M. Philippe de ROVIRA et de M. Florian KRAFT, avec effet au 7 mai 2024. Les actionnaires ont alors nommé en qualité de nouvel administrateur de la société Mme Roberta ZERBI, domiciliée Strada del nobile 37/17 à Turin (Italie). Son mandat prendra effet le 7 mai 2024 pour expirer en 2030 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2029 et il sera exercé à titre gratuit.

Les actionnaires ont donné mandat spécial avec pouvoir de substitution à Me Fernand SCHMITZ, avocat, dont le cabinet est établi avenue Brugmann, 403 à 1180 Uccle afin d'accomplir auprès du guichet d'entreprise, du Moniteur belge ou toute autre administration, toute démarche et de signer tout document nécessaire à la publication des actes de société et d'assurer la mise à jour du dossier légal complet de la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).